

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 155

présenté par

M. Sermier, Mme Beauvais, M. Descoeur, M. Bazin, M. Kamardine, M. Rémi Delatte,  
M. Gosselin, M. Schellenberger, M. Reiss, M. Boucard, M. de Ganay, Mme Dalloz, M. Hetzel,  
Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cinieri, M. Cordier, M. Vialay, Mme Bazin-Malgras,  
Mme Anthoine, M. Bony, M. Door, M. Perrut, M. Cattin et M. Lurton

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 19, après le mot :

« citoyenne »,

insérer les mots :

« dans le respect de la diversité des opinions ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le nouvel Office Français de la Biodiversité aura pour mission la communication, l'information, la sensibilisation du public sur les enjeux de la biodiversité. Il lui sera demandé d'accompagner « la mobilisation citoyenne ».

Dans le domaine de l'écologie et de la préservation de la biodiversité peuvent exister des divergences fortes qui donnent lieu parfois à des débats passionnés.

On peut citer l'exemple du développement des mâts éoliens qui divise la population. L'impact des pales contre la biodiversité est d'ailleurs aujourd'hui largement démontré (collision de chauve-souris pour l'éolien terrestre, d'oiseaux marins pour l'éolien offshore).

Le présent amendement vise à affirmer que le nouvel établissement doit éviter le parti-pris et veiller à la libre expression de la diversité des opinions.